

Dans une allocution qu'il prononçait le 14 juillet, M. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, résuma l'attitude du Canada au sujet de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Faisant allusion au boycottage des Nations Unies par la Russie soviétique, M. Pearson déclara: « Il y aurait beaucoup à dire en faveur de l'admission du Gouvernement chinois, dont l'autorité s'exerce présentement sur le territoire chinois, à parler au nom de la Chine au sein des Nations Unies, mais le monde libre ne veut pas qu'on lui extorque son consentement par une pression tyrannique de ce genre. »

Requête de M. Trygve Lie

Le 14 juillet, le Secrétaire général des Nations Unies annonça au cours d'une conférence de presse qu'il fallait fournir d'urgence à la République de Corée un supplément d'aide effective. Le même jour, il adressa un message dans ce sens à tous les États membres qui avaient appuyé les résolutions du Conseil de sécurité. Dans un télégramme au Gouvernement canadien, M. Lie pria le Canada d'examiner les moyens dont il disposait pour renforcer les effectifs de combat, « en particulier les forces terrestres ». En vue d'étudier cette demande, le Cabinet canadien se réunit le 19 juillet et le premier ministre fit à cette occasion la déclaration suivante:

L'attaque des agresseurs nord-coréens sur la Corée du Sud a ouvert une brèche dans le dispositif de défense extérieure du monde libre. Chacune des nations libres a sa part de responsabilité. En ce qui concerne le Canada, sa qualité de membre de l'ONU lui impose certaines obligations. Son titre de nation signataire du Pacte de l'Atlantique lui en impose d'autres. Avec les États-Unis, nous sommes en outre responsables de la défense du continent nord-américain.

La résistance à l'agression en Corée a pour but de rétablir la paix et de mettre en échec les éléments agressifs qui peuvent entraîner une guerre mondiale. Il importe donc que les nations du monde libre étudient sans plus tarder, et avec la plus grande attention, les meilleurs moyens d'utiliser leur puissance dans un programme de défense générale. C'est là une initiative absolument indispensable.

Le Cabinet a été saisi de la communication adressée vendredi dernier par le Secrétaire général des Nations Unies aux cinquante-deux nations qui se sont prononcées en faveur de la résistance à l'agresseur en Corée. Le Secrétaire général a prié ces gouvernements de considérer quelle aide ils pouvaient offrir au Commandant pour les Nations Unies.

Le Cabinet a étudié attentivement et à fond la demande d'assistance du Secrétaire général, eu égard à la fois aux exigences de la situation en Corée et aux autres intérêts et responsabilités du Canada. Le Cabinet a tenu compte, ce faisant, des rapports détaillés qui lui ont été soumis par les trois armes et des conseils des chefs d'état-major. Nous nous sommes également mis en rapport avec les autorités civiles et militaires des États-Unis.

Déjà trois destroyers canadiens naviguent vers les eaux coréennes. Afin de parer à d'autres éventualités, y compris l'approvisionnement des navires qui se trouvent en ce moment en Extrême-Orient, on a autorisé la marine à mettre en service d'autres navires, à compléter l'équipage de certains autres et à recruter le personnel additionnel qu'il lui faudra. En prenant cette décision, le Gouvernement a tenu compte du rôle primordial de la marine canadienne en ce qui concerne la protection des voies maritimes contre les sous-marins, les mines et les raids contre le littoral.